



COMMUNIQUE DE PRESSE

La production musicale : l'heure de la conquête !

A 3 jours de l'ouverture du MIDEM, l'UPFI salue les performances de nos productions et de nos artistes à l'international : Christine & the Queens, Yaël Naïm, Zaz, Stromae, Daft Punk, David Guetta, Woodkid, Ibrahim Maalouf, Lily Wood & the Prick, Justice, Kavinsky, Maître Gims, The Avener, Hindi Zahra, Louane et bien d'autres, ont connu récemment des résultats exceptionnels hors de France.

Les explications de cette percée à l'international se trouvent, entre autres, dans le soutien des Pouvoirs Publics à notre production locale via le crédit d'impôt à la production phonographique (et désormais le crédit d'impôt en faveur du spectacle vivant). Et ce n'est pas rien ! Grâce à ces mécanismes, les labels indépendants ayant échappé à la crise se sont renforcés, tandis que leurs confrères européens, UK exclus, se battent pour rester à la surface.

L'international est devenu une réalité économique pour l'ensemble de la filière musicale (250 M€ de revenus en provenance de l'international en 2014, source : rapport EY 2015/2^{ème} panorama des industries culturelles). Le chiffre généré à l'international par la musique s'élève quant à lui à 602 M€.

Mais la fluidité du marché de la musique en ligne permet aussi aux productions internationales d'occuper le terrain. Les acteurs français de la production musicale doivent donc disposer de toutes les armes pour résister à la concurrence internationale.

Le déploiement d'une stratégie globale et ambitieuse en faveur de l'exportation de la musique et du développement de nos artistes à l'international constitue une priorité. Elle passe par un renforcement de tous les dispositifs d'aide à l'exportation qui provoqueront un effet de levier sur l'augmentation de notre chiffre d'affaires à l'international et sa contribution à notre PIB. Le budget du Bureau Export devrait être doublé pour atteindre cet objectif (5 M€ au lieu de 2,6 actuellement).

Pour permettre aux producteurs de musique (musique enregistrée et spectacle vivant) d'accroître leurs investissements à l'export et de résister à la concurrence internationale, il convient également de créer les conditions propres à l'amélioration de leur assise sur leur marché domestique, la France.

Les enjeux sont considérables. En améliorant et en renforçant de façon significative les 2 dispositifs de crédits d'impôts (phono et spectacle) tout en augmentant massivement l'ensemble des aides à l'export de la musique, les Pouvoirs Publics offriraient aux opérateurs - et par leur intervention à l'ensemble de la filière musicale - un véritable « boulevard » à l'international pour leurs artistes et leurs œuvres. Comme pour le cinéma, ces mesures permettraient d'améliorer la production locale en volume et en compétitivité, et favoriseraient la création d'emplois directs et indirects, tandis que leur coût pour le budget de l'Etat serait largement compensé par les effets induits positifs en matière de TVA et de cotisations sociales.